

DPE - DAPAOS - DE - DEEP

DSDEN 78 - DSDEN 91 - DSDEN 92 - DSDEN 95



CERTIFICAT D'APTITUDE A L'EXERCICE D'UN EMPLOI PUBLIC

Réf :

- Article 5 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Circulaire du ministère de la fonction publique en application du Décret n° 2011-774 du 28 juin 2011 portant modification du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Je soussigné(e), Dr.....
médecin agréé auprès des administrations, certifie avoir examiné :

Madame, Monsieur.....

Né(e) le Adresse.....
.....

Postulant à la fonction de

S'il s'agit d'un poste d'enseignant, préciser :

- Professeur des écoles
- Enseignant second degré ⇔ discipline :.....(1)

• Déclare ⁽²⁾:

- Reconnaître l'intéressé(e) **apte** à la fonction postulée
- Reconnaître l'intéressé(e) **inapte** à la fonction postulée
- Que l'aptitude à l'exercice de la fonction postulée **doit faire l'objet d'un examen complémentaire**,
et être appréciée par un médecin spécialiste agréé en (**indiquer la spécialité**) :
.....
⇨ Joindre à ce document le courrier confidentiel destiné au médecin spécialiste.

Lieu et date

.....

Signature et cachet du médecin

Document à retourner à l'adresse suivante :

↳ Médecin Conseiller Technique du Recteur
Rectorat de Versailles - 3, boulevard de Lesseps
78017 Versailles cedex

- (1) La compatibilité de l'état de santé de l'agent avec les conditions de travail liées au poste seront vérifiées par le médecin de prévention.
- (2) Cocher l'une des trois cases.